ALSACE
Collectivité européenne

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-4-3-3
Séance du jeudi 22 mai 2025

POURSUITE DU PARTENARIAT ENTRE LA FÉDÉRATION DES PARTICULIERS-EMPLOYEURS DE FRANCE "FEPEM" ET LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE CONCERNANT L'ACCOMPAGNEMENT DES PARTICULIERS EMPLOYEURS EN SITUATION DE PERTE D'AUTONOMIE ET DE HANDICAP

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :
BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves
GREIGERT Catherine donne procuration à BIHL Pierre
HAGENBACH Vincent donne procuration à ZELLER Fabienne
JENN Fatima donne procuration à MARTIN Monique
KALTENBACH Nathalie donne procuration à CLAUSS Robin
MAURER Jean-Philippe donne procuration à PFEIFFER Pascale
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick

EXCUSEE :
TENENBAUM Anne

ABSENTS :
ADRIAN Daniel, ELMLINGER Carole, MULLER-BRONN Laurence

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,

VU les précédentes conventions signées entre la FEPEM et les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin respectivement le 4 avril 2022,

VU l'avis de la Commission Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées du 31 mars 2025,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la convention entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Fédération des Particuliers-Employeurs relative à l'accompagnement des particuliers employeurs en situation de perte d'autonomie et de handicap, jointe en annexe à la présente délibération, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer.

Signé électroniquement par :
Frédéric BIERRY
Date de signature : 23/05/2025
Qualité : Président de la Collectivité européenne d'Alsace

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

4 abstentions
FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

0 non-participation au vote